

Négociations salariales 2016

Temps maussade pour le personnel des EPF

Le Conseil des EPF n'accordera pas d'augmentation générale des salaires nominaux pour l'année 2016 au personnel du Domaine des EPF, suivant ainsi la décision de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, qui n'a octroyé aucune hausse salariale aux employé-e-s de l'administration fédérale.



© APC

Administration fédérale

Au mois de février 2015, le Conseil fédéral avait décidé de supprimer les moyens prévus pour des mesures salariales générales. Lors des négociations en novembre, la conseillère fédérale Widmer-Schlumpf a confirmé cette décision. Voir aussi le «Magazin-e» n° 6 2015, «Rencontre avec Eveline Widmer-Schlumpf dans une ambiance de fin de règne».

L'APC, en collaboration avec le Syndicat des services publics SSP, a été la seule association du personnel à revendiquer une amélioration salariale pour les collaborateurs et collaboratrices du Domaine des EPF d'au minimum 0,8%, ce qui représente le rattrapage encore existant par rapport au personnel de la Confédération. L'APC a également proposé une alternative «non monétaire»: une augmentation du nombre de jours de vacances ou une diminution du temps de travail comme reconnaissance du travail remarquable effectué par les collaboratrices et collaborateurs. Ces propositions ont aussi été refusées par le Conseil des EPF. Pour justifier sa décision, le président des EPF, Fritz Schiesser, a évoqué les coupures budgétaires dans le domaine des EPF de 160 mio de francs pour les deux prochaines années par rapport au plan financier ainsi que les mesures d'économies qui sont en cours de planification. La situation financière de la Confédération, la forte pression politique pour des économies dans le domaine du personnel notamment ainsi que l'indice négatif du coût de la vie pour 2015 ont aussi été évoqués comme arguments.

L'APC est déçue par le résultat des négociations. Elle est consciente que la situation politique et financière du Conseil des EPF est difficile. Elle regrette notamment que le Conseil des EPF, pour justifier sa décision de non-entrée en matière, se serve d'une comparaison avec l'administration fédérale alors qu'auparavant, elle avait fait valoir l'autonomie et la spécificité du personnel du Domaine des EPF pour attribuer des augmentations plus modestes. A noter encore que ces mesures ne touchent pas les mesures salariales individuelles qui ont lieu comme d'habitude et que les salaires forfaitaires pour les doctorant-e-s et post-doctorant-e-s relèvent de la compétence des institutions.

Luc Python

Lettre de lectrice

Un message d'une Suissesse de l'étranger sur le service public

Mesdames, Messieurs... les bienheureux!

Je tiens à vous alerter sur les problèmes que rencontrent les Suisses et Suissesses de l'étranger, avec un certain humour, mais qui, au fil du temps, ne fait plus rire du tout!

Le 17 novembre dernier, jour de mon anniversaire, je tente de joindre mon ambassade de Suisse. Comme partout, plus de charmante opératrice au bout du fil, mais un répondeur automatique. Je m'y reprends à trois fois, il faut choisir rapidement les bonnes touches. Pensez-vous un peu aux personnes qui sont plus âgées? Donc je finis par avoir quelqu'un au bout de fil pour m'entendre dire «non, on ne peut plus renouveler votre passeport, vous devez vous rendre à Paris, sur rendez-vous». Mon sang n'a fait qu'un tour. Désormais, je vais devoir déboursier le transport et une nuit d'hôtel, soit pas loin de 600 euros, pour renouveler mes papiers! Pour une retraitée comme moi, avec de maigres ressources, c'est impensable! Chers Mesdames et Messieurs, qu'avez-vous à dire et à proposer? En économisant partout, vous ne voyez plus rien, surtout pas la réalité des problèmes que vous causez.

Ceci est le message d'une Suissesse vraiment en colère contre celles et ceux qui détruisent chaque jour un peu plus le service public.

Micheline Pompanon/Walter

